

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
 Présents : 13
 En exercice : 17
 Votants : 15

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le JEUDI QUATORZE MARS
 le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
 sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2024

Présents : BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia, FOUCHER Nicolas

Absents avant donné pouvoir : GAGNADRE Josselyne à BOITIER Jean-Louis, RENAUDIN Didier à GAURIVEAUD Jean-Jacques

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 018-2024/03-004 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU PORT

Le conseil municipal disposant des comptes de gestion de l'exercice clos dressé par le receveur municipal,
 Le maire présente à ce dernier le compte administratif du port.

		RAPPEL DU COMPTE DE GESTION de l'exercice 2022 /2023 - COMPTE ADMINISTRATIF : exécution budgétaire de l'exercice 2023			COMPTE ADMINISTRATIF
		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
		2022	2023	2023	2023
P O R T	INVESTISSEMENT				
	DEPENSE			37 253,74 €	37 253,74 €
	RECETTE				41 280,88 €
	INVESTISSEMENT SOLDE	41 280,88 €	- €	4 027,14 €	4 027,14 €
	FONCTIONNEMENT				
	DEPENSE			- €	- €
	RECETTE			- €	- €
	FONCTIONNEMENT SOLDE	- 4 027,14 €	- €	- 4 027,14 €	- 4 027,14 €
	CUMUL DES SECTIONS	37 253,74 €		- €	- €

Le maire invite le conseil municipal à désigner le président de séance pour cet objet.

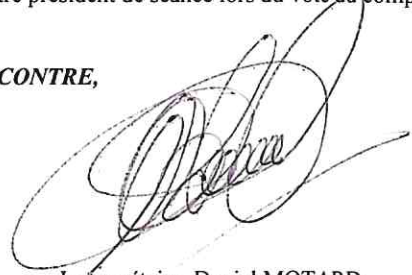
Le conseil municipal désigne M. JEUNESSE André, doyen d'âge, pour être président de séance lors du vote du compte administratif du port.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

ADOpte le compte administratif du port



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le Secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	vendredi 22 mars 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville